

Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de la Jeunesse et des Sports

Jeunesse et Sports

REF : DJS2010008

Signataire : ML/SRC

OBJET :Convention triennale de partenariat petite enfance entre le Département de la Seine Saint-Denis et la Commune d'Aubervilliers

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Général N°2008-6-31 du 5 Juin 2008 relative au plan général de relance pour la création de places d'accueil destinées à la petite enfance,

Considérant la volonté partagée de la Commune et du Département de développer et diversifier l'offre d'accueil de la petite enfance et de clarifier leurs compétences respectives,

Vu le projet de convention triennale de partenariat petite enfance entre le Département de la Seine Saint-Denis et la Commune d'Aubervilliers,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE: le Maire à signer la convention triennale de partenariat petite enfance entre le Département de la Seine Saint-Denis et la Commune d'Aubervilliers.

La présente convention prendra effet le jour de sa notification à la Commune par le Département.

Le Maire